

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024

ID : 048-214800567-20241203-DE2024\_27-BF



Département de Lozère  
Mairie d'ESCLANÈDES  
48230

04 66 48 25 24

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 03/12/2024  
date de convocation : 28/11/2024

n° de délibération : DE2024 - 27

nombre de conseillers en exercice : 11  
présents : 9  
suffrages exprimés : 9 (pour-9, contre-0)  
abstention : 0

objet de la délibération :  
**Budget Primitif Principal : décisions  
modificatives n°2**

Le trois décembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		excusé	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		excusée	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir quelques décisions modificatives.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
ADOpte les décisions modificatives suivantes :

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
art/ch	libellé	montant
60612/011	Energie - électricité	- 4 500.00
64111/012	Rémunération principal.titulaires	+ 2 000.00
65311/65	Indemnités de fonction	+ 2 000.00
66111/66	Intérêts réglés à l'échéance	+ 500.00
TOTAL		0.00

RECETTE		
art/ch	libellé	montant
TOTAL		0.00

### INVESTISSEMENT

DEPENSES			
pg	art/ch	libellé	montant
	2111/041	Terrains nus	+ 5 822.00
	27638/27	Autres établiss. publics	+ 4 000.00
208	21838/21	Acquisition logiciels inform.	+ 1 000.00
217	2313/23	Aménag. logt Costeregord	- 14 000.00
227	2313/23	Rénovat° énergétique EP	+ 9 000.00
TOTAL			+ 5 822.00

RECETTES			
pg	art/ch	libellé	montant
	1328/041	Subv inv ratt actifs non-amort (autres)	+ 5 822.00
TOTAL			+ 5 822.00

Le secrétaire de séance,  
Jérôme PALMIER

Le Maire,  
Pascale BONICEL



Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)